
Séance plénière du 19 février 2024

CHAPITRE FORMATION

Carte des formations sanitaires et sociales 2024

La région Centre-Val de Loire se situe en dernière place des régions hexagonales en termes de densité médicale avec 256 médecins pour 100 000 habitants contre 330 en moyenne pour les autres régions. Cette difficulté ne pourra être solutionnée qu'à moyen terme et nécessite de trouver des solutions rapides et pertinentes à tous les niveaux de l'organisation.

De plus les perspectives démographiques associées à un virage domiciliaire de plus en plus affirmé ne pourront qu'exacerber les tensions du secteur sanitaire et social. Le maintien à domicile des personnes âgées, l'hospitalisation à domicile, l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques, etc. vont augmenter considérablement les besoins en personnels accompagnant, à moins de ne finir par rendre la tâche des aidants définitivement intenable.

C'est dans ce contexte que l'Exécutif régional présente sa carte cible des formations sanitaires et sociales. Le principe de concertation qui a dirigé l'élaboration de la carte sur la base d'une observation fine de l'observatoire sanitaire, médicosocial et social (OSMS) a permis d'aboutir à une réflexion relativement complète, à hauteur de ce qu'elle peut être dans un secteur polymorphe en mal de structuration et néanmoins tellement fondamental face aux enjeux sociétaux.

Cette carte s'inscrit pleinement dans une optique plus large de structuration du secteur, défendue par le CESER. La question de l'humain, de son accompagnement et de sa place dans l'organisation est fondamentale pour remédier à la crise d'attractivité des métiers, et l'offre de formation constitue le socle de l'édifice.

Cette carte pose les bases d'une offre en formation initiale qui devra dorénavant permettre de développer les autres dispositifs de formation tels que l'apprentissage, la Validation des Acquis et de l'Expérience ou encore la formation continue tout en les inscrivant dans la réalité territoriale et des contraintes qui y sont inhérentes.

CHAPITRE ENVIRONNEMENTAL

Missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau

Le CESER, lieu d'échanges entre tous les usagers de l'eau, est fortement inquiet des grandes tensions sur la disponibilité et la qualité de l'eau et ses impacts lourds et à venir pour la société. Déjà en 2020, il a alerté sur cette situation critique, au travers de sa communication « Eau secours ». En octobre 2023, il a publié un rapport didactique, véritable synthèse régionale, *Préserver l'eau, une ressource épuisable*. Il y expose sa vision des enjeux de l'eau, logiquement transversaux (disponibilité de l'eau et de qualité, sobriété, efficacité et coordination des politiques publiques, gestion à toutes les échelles territoriales, prise de conscience par tous). Il y présente également ses préconisations pour surmonter cette crise qui ne fait que s'aggraver d'années en années.

Dans son rapport et lors des Assises régionales de l'eau qu'il a coanimées avec la Région, le CESER a proposé que la Région prenne la compétence « *animation et concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques* », comme le lui autorise la loi.

Le CESER se félicite d'avoir été entendu par la Région, qui compte solliciter dès le printemps cette compétence optionnelle auprès de l'État. Lors de sa prochaine plénière la Région compte soumettre au vote un rapport décrivant les grandes lignes que prendra cette future compétence.

La Région fait déjà beaucoup pour l'eau en tant que financeur (préservation des rivières, des zones humides, ...), par sa présence dans les instances de gestion de l'eau (Agences de l'eau, commissions locales de l'eau, ...), dans ses équipements. Cependant, les moyens dédiés aux missions d'animation et de concertation à l'échelle régionale sont trop faibles au regard de l'importance de l'enjeu.

La manière de concevoir cette future compétence régionale « *animation et concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques* » interroge fortement le CESER. Qu'elle en est la finalité ? Quelle sera la marge de manœuvre supplémentaire pour agir sur l'eau ? Le CESER invite la Région à construire cette compétence sur des objectifs précis, avec des actions concrètes à mener, et des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu !

La Région n'aurait-elle pas intérêt à dresser et à partager une cartographie des actions de préservation de l'eau menées en région ? Par qui, avec quels moyens, quels objectifs pour quelle finalité, quelles réussites, quels manques ? La raréfaction de la disponibilité de l'eau n'attend pas et l'action doit être rapidement engagée, afin d'éviter un éparpillement ou des déclarations d'intention préjudiciables.

La Région ne devrait-elle pas augmenter notablement le nombre de techniciens dédiés à cette animation et concertation de l'eau, à l'Agence Régionale de la Biodiversité ? Ne devrait-elle pas également anticiper les financements manquants qu'il faudra combler dans les futurs programmes d'intervention financière 2025-2030 des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie ?

En synthèse, le CESER demande à la Région de se donner les moyens à la hauteur de cette ambition, tout comme elle a su le démontrer dans la création de l'AREC, car il y a urgence. La réflexion régionale est appelée à être approfondie, pour être plus convaincante, plus concrète, pour répondre aux grandes attentes des participants des Assises régionales de l'Eau 2023.